

ARRETE N°28/2026

Portant désignation du conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le Maire de la Commune de SERQUEUX,

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de six mois à compter de l'installation du conseil municipal ;

Considérant que ce rôle peut être dévolu au correspondant défense, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense depuis 2001 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Dany GOMMÉ, conseiller municipal est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Serqueux. Dans ce cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

ARTICLE 2 :

Le maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet de Seine-Maritime et à Monsieur le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

A SERQUEUX, le 26 mars 2026

Le Maire

Thomas HERMAND



Notifié le *27.03.2026*
Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thomas Hermand', is written below the 'Signature' label.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606722-20260326-28-2026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026